



## TOUS DANS L'ACTION POUR LES SALAIRES 2017

Réunies le 16 janvier 2017 dans la perspective de la négociation salaire du 31 janvier, les 5 Fédérations Cfdt, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC constatent que les minima de branche n'ont pas été revalorisés depuis janvier 2013, avec les conséquences suivantes :

- les premiers niveaux 1A et 1B et 2A sont inférieurs au SMIC mensuel
- le salaire charnière de l'AGIRC, n'est atteint hors ancienneté, qu'à partir du niveau 6D alors que les salariés sont affiliés au régime dès la classe 4
- la non-revalorisation digne de ce nom des salaires réels (Base + Ancienneté) : les employeurs s'appuient sur cette situation pour refuser des augmentations collectives.

Lors de la prochaine négociation le 31 janvier, un nouveau gel des minima de branche s'inscrirait dans un contexte intenable pour les salariés :

- les effectifs en CDI de la branche ont diminué de 15% depuis 2009
- les conditions de travail sont dégradées et difficiles
- les salariés sont montés en compétences et s'adaptent aux transformations multiples
- les prix repartent à la hausse...

**Alors que les Groupes de Protection Sociale bénéficient du CICE  
et de la baisse de la cotisation patronale sur les allocations familiales...  
Les salariés n'acceptent plus cette politique sans perspective !**

Dès à présent les 5 fédérations de branche mettent en garde l'Association des Employeurs. Elles appelleront unitairement à une mobilisation des salariés de la branche si celle-ci refuse une revalorisation significative de l'ensemble des RMMG de la grille et, poursuit sa politique de gel des salaires.

Les 5 Fédérations ont convenu de se revoir à l'issue de la négociation pour définir ensemble les modalités de mise en œuvre de ce rapport de force si les revendications des salariés n'étaient pas entendues et satisfaites.

Elles demandent, d'ores et déjà, à leurs sections syndicales de s'organiser en constituant des délégations intersyndicales qui se rendront lors de la négociation du 31 janvier.

- Pour l'île de France : devant le GIE AGIRC-ARRCO dès 9h30
- Pour les Régions : auprès de leurs Directions locales afin de manifester leur soutien aux délégations nationales.

**POUR OBTENIR UNE AUGMENTATION SUBSTANCIELLE DES SALAIRES !**

**PREPARONS LA MOBILISATION !**

Le 26 janvier 2017